

CHAPITRE II.—CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—La Constitution du Canada...	54	Partie III.—Fonctions de l'adminis-	
Partie II.—Rouages du gouvernement...	58	tration fédérale.....	97
SECTION 1. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....	58	SECTION 1. MINISTÈRES, OFFICES, COMMIS-	97
Sous-section 1. Le pouvoir exécutif.....	58	SIONS, ETC.....	97
Sous-section 2. Le pouvoir législatif.....	63	SECTION 2. SOCIÉTÉS DE LA COURONNE.....	106
Sous-section 3. Le pouvoir judiciaire.....	75	SECTION 3. LOIS APPLIQUÉES PAR LES	115
SECTION 2. GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX		MINISTÈRES FÉDÉRAUX.....	115
ET TERRITORIAUX.....	78	Partie IV.—L'emploi dans l'adminis-	
Sous-section 1. Terre-Neuve.....	79	tration fédérale.....	120
Sous-section 2. Île-du-Prince-Édouard...	80	Partie V.—Relations extérieures.....	135
Sous-section 3. Nouvelle-Écosse.....	81	SECTION 1. REPRÉSENTATION DIPLOMA-	
Sous-section 4. Nouveau-Brunswick.....	82	TIQUE, 31 JANVIER 1962.....	136
Sous-section 5. Québec.....	83	SECTION 2. ACTIVITÉ INTERNATIONALE,	
Sous-section 6. Ontario.....	84	1961.....	139
Sous-section 7. Manitoba.....	85	Sous-section 1. Le Canada et le Common-	139
Sous-section 8. Saskatchewan.....	86	wealth.....	139
Sous-section 9. Alberta.....	87	Sous-section 2. Le Canada et les Nations	141
Sous-section 10. Colombie-Britannique...	88	Unies.....	141
Sous-section 11. Yukon et Territoires du		Sous-section 3. Le Canada et l'Organisa-	147
Nord-Ouest.....	90	tion du traité de l'Atlantique Nord....	147
SECTION 3. GOUVERNEMENT MUNICIPAL...	91	Sous-section 4. Les programmes d'aide du	149
SECTION 4. COMMISSIONS ROYALES FÉDÉ-		Canada à l'étranger.....	149
RALES ET PROVINCIALES.....	92		

On trouvera, face à la page 1 du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—LA CONSTITUTION DU CANADA

L'État fédératif canadien, qui comprend aujourd'hui dix provinces et deux vastes territoires septentrionaux, a été créé il y a 95 ans lors de l'adoption par le Parlement du Royaume-Uni, le 29 mars 1867, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. S'inspirant dans une large mesure des Soixante-Douze Résolutions rédigées à Québec en 1864 par les Pères de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait l'union fédérale des trois provinces de l'Amérique du Nord britannique (Canada, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) dans un dominion portant le nom de «Canada».

La nouvelle nation qui prit naissance le 1^{er} juillet 1867 formait une fédération composée de quatre provinces: (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), mais l'article 146 de la loi prévoyait l'entrée dans l'Union des colonies de la Couronne de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve sur l'Atlantique et de la colonie unie (1866) de l'Île et de la terre ferme de la Colombie-Britannique sur le Pacifique, ainsi que de l'immense étendue de territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Nord-Ouest connue sous le nom de «Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest». A la suite de la négociation d'un accord prévoyant la cession à la Couronne, à certaines conditions, de l'autorité et des territoires de la Compagnie (qui devait les céder immédiatement au Canada) et la conservation par celle-ci de la vingtième partie des terrains de la zone fertile (les territoires du Sud), ainsi que d'une